

Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (UNFCCC)
Conférence des parties : septième session (COP7)

Déclaration au nom de la Chambre de commerce internationale, 8 novembre 2001

M. le Président, mesdames et messieurs les ministres, mesdames et messieurs les délégués, mesdames et messieurs.

C'est un grand honneur pour moi aujourd'hui de m'adresser à vous en tant que
~~Je me présente~~ Naima Belkouch, représentante du comité national marocain de la
~~Chambre de commerce internationale. Je suis heureuse de cette occasion de~~
~~m'adresser à vous au nom de la communauté mondiale des entreprises et des~~
~~associations économiques~~ *de l'industrie et du commerce*
M. le président, Mesdames et Messieurs,

Bien que beaucoup d'entreprises ou d'associations professionnelles, dans le monde, puissent avoir des opinions divergentes sur les négociations actuelles, je tiens à vous assurer que nous sommes tous unis dans notre volonté d'agir face aux changements climatiques.

Membre de la C.C.I.A.A.
Je voudrais ajouter, en tant que représentante des entreprises marocaines, que ~~notre~~ *cette* communauté est particulièrement engagée dans cette action, compte tenu, notamment, de la vulnérabilité du Maroc face aux problèmes d'eau et à la désertification.

Nous reconnaissons l'importance de l'accord politique conclu à Bonn. Il représente une avancée majeure dans le processus du protocole de Kyoto – car il incitera le commerce et l'industrie à orienter leurs investissements à long terme vers une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'accord de Bonn a contribué à clarifier certains aspects des mécanismes du protocole de Kyoto. Mais les décisions prises à ce jour exigent d'être bien plus détaillées si l'on veut que les entreprises comprennent comment elles pourraient participer à ces mécanismes et prendre des décisions d'investissement à long terme. Des éléments clés de l'accord de Bonn demeurent imprécis, notamment en ce qui concerne la structure de contrôle, l'utilisation des mécanismes de flexibilité, les changements d'affectation des sols et les puits ~~de~~ *de* carbone, ainsi que les sources et le montant des financements destinés aux pays en voie de développement. La création de systèmes trop lents et bureaucratiques continue également de nous préoccuper.

Je voudrais souligner qu'il reste à agir sur les points suivants :

- clarifier le rôle de la communauté économique et les effets du régime de contrôle sur les quotas d'émissions acquis ou vendus par les entreprises ;
- réduire et simplifier le cycle des projets et les exigences bureaucratiques du mécanisme de développement propre (MDP), et autoriser le transfert et l'utilisation des quotas acquis par des investissements dans ces projets ;
- réexaminer la limitation de l'utilisation de la procédure accélérée du MDP aux seuls petits projets ; et
- définir et mettre en œuvre des procédures simples et pratiques et agir rapidement en ce qui concerne l'application conjointe.

Nous savons tous que les changements climatiques posent un problème à long terme. Nous pensons que pour y répondre, le moyen le plus efficace sur le plan économique est de développer, de commercialiser et d'utiliser des technologies et des services contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le MDP est intéressant pour le Maroc, notamment, parce qu'il pourrait encourager l'investissement dans des projets utiles à l'environnement et à l'économie. Pour être efficace, ce mécanisme ne doit cependant être ni trop restrictif, ni trop compliqué. Il y a, dans des pays en voie de développement comme le nôtre, des entreprises *prêtes à engager dans* adopter une stratégie de développement propre. Mais il n'est pas facile de parvenir à concilier les préoccupations écologiques avec l'emploi et la prospérité. Le MDP devrait encourager tous les projets qui répondent aux besoins du développement durable, tels que déterminés par les pays bénéficiaires, et qui réduisent ou évitent les émissions de gaz à effet de serre. Nous attendons de cette réunion qu'elle prenne des décisions qui améliorent notre capacité à utiliser le MDP.

Mr le Président, messieurs et mesdames les ministres, messieurs les délégués, messieurs et mesdames,
La Chambre de commerce internationale appelle instamment les ministres à suivre la voie tracée par l'accord de Bonn afin d'achever le travail exposé en détail dans le plan d'action de Buenos Aires – ce qui permettra aux gouvernements de prendre des décisions sur la ratification du protocole de Kyoto.

Au bout du compte, l'efficacité du processus de la convention cadre sur les changements climatiques dépendra de l'acceptation par le public et de la viabilité politique des décisions prises ici, à Marrakech. Ces dernières devraient donc viser à établir des procédures permettant à la société de respecter ses obligations de réduction des émissions à moindre coût, tout en assurant la *préservation* de l'environnement. *protection*

Au-delà de la présente COP7, *la CCI* les entreprises recommandent que *les* des efforts soient poursuivis et des décisions prises dans les domaines suivants :

- l'ouverture prochaine de négociations sur les deuxième et troisième périodes d'engagement, ce qui permettra aux entreprises et à la société d'évaluer plus précisément les conséquences en termes d'investissements à long terme ;
- une application effective de la convention cadre sur les changements climatiques, de manière à permettre aux entreprises d'y participer pleinement en améliorant leurs procédés et en proposant des technologies, des produits et des services nouveaux.

Une telle approche montrera que les entreprises sont une partie de la solution et nous permettra d'œuvrer ensemble à réaliser nos objectifs économiques, écologiques et sociaux communs en matière de développement durable.

Merci.